

Citoyenneté—Loi

J'estime que le ministre et le premier ministre (M. Trudeau) ont de concert agencé des parties de ce bill pour poursuivre leur œuvre d'érosion de certains des principes qui touchent directement à un grand nombre d'habitants du pays. J'exposerai le moment venu mes raisons de le croire.

L'immigration et la citoyenneté sont indissolublement liées. On ne peut pas les séparer l'une de l'autre. Le comité mixte qui étudie le Livre vert de l'immigration a déjà tenu des séances au Québec. Beaucoup de témoins qui ont déposé sur diverses parties du Livre vert ont fait valoir la réglementation relative à la citoyenneté, pour affirmer qu'immigration et citoyenneté sont des questions parfaitement imbriquées. Il n'y a pas si longtemps, elles relevaient d'un même ministère. Le mieux serait que le ministre n'ait plus rien à voir à la citoyenneté, et que cette dernière soit de nouveau rattachée à l'immigration au sein du même ministère, ce qui est sa place normale.

Le comité chargé d'étudier les questions d'immigration sera à Sudbury demain et en Colombie-Britannique la semaine prochaine. En plusieurs occasions, le gouvernement a manifesté son désir de voir s'ouvrir un débat public sur ce document. Il veut connaître l'opinion de tous les Canadiens sur l'immigration. Nous, députés de l'opposition, nous approuvons cette façon de procéder. D'après certains articles de journaux, le gouvernement aurait déjà élaboré certaines politiques et le Cabinet aurait pris des décisions. Le ministre a déclaré au comité que ce n'était pas vrai. Sachant qu'il est un honnête homme, j'accepte son explication.

● (1750)

Nous étudions un bill qui est relié à une bonne partie des discussions qui auront lieu lors d'un débat public. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement présente le bill maintenant. Dès le 13 février, comme l'indique la page 3187 du hansard, j'avais demandé au président du Conseil privé (M. Sharp) si le gouvernement remettrait l'étude du bill C-20 jusqu'à ce que le débat public sur l'immigration soit terminé. Il sera terminé dans relativement peu de temps. Nous devons présenter un rapport au plus tard le 31 juillet. C'est dans environ deux mois et demi.

Pourquoi se hâter? Si le gouvernement veut vraiment un débat officiel, il pourrait attendre le 31 juillet; le comité, constitué de membres de tous les partis, présentera une recommandation ou un rapport au sujet des exigences relatives à la citoyenneté. C'est certainement une demande raisonnable. Le 13 février, j'ai posé une question à ce sujet au président du Conseil privé; voici une partie de sa réponse:

Je pense qu'une discussion à ce sujet en même temps que le débat sur l'immigration serait une excellente chose, car, et je suis parfaitement d'accord avec le député sur ce point, ces domaines sont étroitement liés l'un à l'autre et je pense qu'il serait bon de montrer clairement que notre politique d'immigration ne vise en aucune façon à défavoriser tel ou tel groupe.

J'exhorte maintenant le gouvernement à reporter après ce premier débat à la Chambre l'étude du bill pendant six mois jusqu'à ce qu'il ait obtenu l'opinion des Canadiens comme le demande le Livre vert. En ce qui concerne la réduction de la période de résidence de cinq ans à trois

[M. Epp.]

ans, le ministre a bien insisté sur le fait que la stipulation concernant la période de cinq ans est arbitraire. Elle l'est, mais la stipulation relative à la période de trois ans l'est aussi.

J'aimerais examiner les exigences posées dans d'autres pays, parce que j'estime que la citoyenneté est un privilège qu'un pays souverain accorde à une personne venue s'établir dans ce pays, tout comme dans le cas des immigrants qui viennent au Canada, comme ceux de ma propre race et ceux d'autres groupes ethniques—je n'aime pas cette expression, mais je l'emploierai tout de même—qui estiment que, puisque le Canada leur donne un nouveau foyer, ils doivent contribuer à son épanouissement. Ils y contribuent et ils sont de loyaux citoyens canadiens, mais ils se demandent maintenant ce qui arrive au Canada.

Certains principes sont en jeu. Voyons ce qui se fait dans les autres pays. La période réglementaire de résidence aux États-Unis est de cinq ans. En Grande-Bretagne, elle est de cinq ans, en France, cinq ans aussi. La Belgique a deux sortes d'exigences en matière de résidence. Dans le premier cas, un mineur de moins de 14 ans qui a vécu trois ans en Belgique peut prendre la nationalité, mais après l'âge de 14 ans il doit y avoir résidé six ans. Quels droits obtient-on alors? Uniquement certains droits de travail et de résidence; c'est tout.

Après quoi, si l'on veut obtenir tous les droits de la citoyenneté en Belgique, il faut y avoir vécu dix ans et avoir plus de 25 ans. On peut alors devenir électeur en Belgique. C'est arbitraire, monsieur l'Orateur. Et l'Allemagne de l'Ouest? La citoyenneté y est fonction de la province où l'on réside, mais la durée de résidence minimale est de cinq ans. Elle peut aller jusqu'à dix ans. Et en Suisse? Il faut y avoir résidé douze années, dont les six dernières sans interruption. Et en Suède? La loi stipule que le délai est de sept ans, mais que l'on peut présenter sa demande au bout de trois ou quatre années de résidence, et être jugé selon ses mérites propres.

En Australie, la période de résidence est de trois ans. En Nouvelle-Zélande, la citoyenneté est accordée à la discrétion du ministre des Affaires intérieures. Tous les cas sont jugés au fond. Les personnes qui ne sont pas sujets britanniques doivent généralement atteindre cinq ans, et les sujets britanniques ont la préférence. En Yougoslavie, en URSS et dans d'autres pays de l'autre côté du rideau de fer, on peut demander la nationalité dès son arrivée dans le pays, mais il n'est pas aussi facile d'y aller et d'obtenir un visa pour s'y rendre.

Souvenons-nous que le Canada a ouvert ses portes aux immigrants. L'an dernier, nous en avons reçu 218,000. Un pays d'Europe a ramené l'obligation de résidence à un an et ce sont les Pays-Bas, mais si l'on y regarde de plus près on s'aperçoit que l'immigration y est pratiquement nulle, et je me demande donc si dans ce cas le débat n'est pas purement académique. Lorsque le ministre vient nous dire qu'une période de cinq ans est arbitraire, je rétorque que la période de trois ans est tout aussi arbitraire.

Une voix: Où est la solution?

M. Epp: La réponse est que la citoyenneté est une chose précieuse, c'est un privilège que nous accordons un pays souverain. Nous avons tous, ou presque, été immigrants à un moment ou à un autre, nous avons dû attendre la fin de cette période de cinq ans. Si vous parlez à de nombreux immigrants, ils vous diront qu'à leur avis cette période ne constitue pas une épreuve. Ils chercheront à savoir s'il s'agit simplement d'un compromis avec les dispositions de